

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION
DES DECHETS BEAUJOLAIS DOMBES

Nombre de conseillers en exercice : 51

Date de convocation : 05/11/2024

Date d'affichage :

**Objet : Convention de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) de LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION sur l'UVE de Villefranche-sur Saône**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 novembre à 14 h 30, le Syndicat Mixte s'est réuni en session ordinaire à Belleville-en-Beaujolais, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHEMARIN.

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	AVB	AURION Rémi	
x	AVB	DAUMAS Nathalie	Excusée
x	AVB	DECEUR Patrice	Excusé
x	AVB	DESMULES Marielle	X
x	AVB	FROMENT Benoit	Excusé
x	AVB	MANDON Olivier	X
x	AVB	MATRAY Bernard	X
x	AVB	PARIOT Véronique	X
x	AVB	PERRIN Jean-Charles	X
x	AVB	ROMANET Michel	
	AVB	CHEVALIER Armelle	X
	AVB	LIEVRE Gaétan	
	AVB	LONGEFAY Fabrice	
	AVB	TACHON Gérard	X
	AVB	TROUVE Michel	Excusé
x	CCBPD	BLANCHET René	X
x	CCBPD	BOUVET Nicole	X
x	CCBPD	FLAMAND Guy	X
x	CCBPD	GHIRARDI Aurélie	Excusée
x	CCBPD	LEBRUN Pascal	Excusé
x	CCBPD	MERCIER Hervé	
x	CCBPD	TERRIER Pascal	
	CCBPD	BOUCHARD Loïc	
	CCBPD	CHARDON Gérard	
	CCBPD	LEGLISE Gaëlle	
	CCBPD	TRONCY Thierry	
x	CCDSV	ALBAN Didier	Excusé
x	CCDSV	CHAUMONT Armand	Excusé
x	CCDSV	FORNES Christine	Excusé
x	CCDSV	LAUTIER Vincent	X
x	CCDSV	REY Bernard	Excusé
	CCDSV	BONTEMPS-HESDIN C.	Excusée
	CCDSV	GARNIER Gilles	Excusé
	CCDSV	VALLOS Frédéric	Excusé
x	MBA	COGNARD Jean-François	Excusé
x	MBA	MANTOUX Guy	
	MBA	DARMEDRU Brigitte	Excusé
x	COR	CHAMPALE Aymeric	
x	COR	CORGIER Vincent	
x	COR	GERBERON Alain	X
x	COR	PERONNET Alain	Excusé

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	COR	PONTET René	X
x	COR	SALEMBIER René	X
x	COR	SONNERY Patrick	
	COR	BLEIN Bernadette	
	COR	LAGOUTTE Jean-Robert	
	COR	SOTTON Martin	
	COR	SUCHET Ghislaine	Excusée
x	CCPA	DE LA TEYSSONNIERE H.	X
x	CCPA	DOUILLET José	Excusé
x	CCPA	FORT Frédéric	Excusé
x	CCPA	LOMBARD Daniel	X
x	CCPA	MONCOUTIE Lucie	Excusée
	CCPA	LAROCHE Olivier	
	CCPA	PAULOIS Frédéric	X
	CCPA	PEYRICHOU Gilles	Excusé
x	CCSB	BIOSA Françoise	X
x	CCSB	CHEMARIN Jean-Paul	X
x	CCSB	FAYARD Daniel	X
x	CCSB	LAMURE Thierry	X
x	CCSB	MOREY Jean-Michel	Excusée
x	CCSB	THEVENON René	X
	CCSB	BAGHDASSARIAN Patrick	
	CCSB	DUCLOS Yvette	X
	CCSB	MIGUET Frédéric	
x	SIRTOM	BLOT Yves	X
x	SIRTOM	MAYA Michel	X
x	SIRTOM	PEGON Catherine	X
	SIRTOM	DEMAIZIERE Thierry	
	SIRTOM	TAUPENOT Patrick	
x	SMIDOM	AGATY Guillaume	
x	SMIDOM	COTTEY Romain	
x	SMIDOM	FERRE Paul	Excusé
x	SMIDOM	JACQUET Claude	
x	SMIDOM	LUX Jean-Michel	
x	SMIDOM	VIOT Dominique	Excusé
	SMIDOM	AUBLANC Jean-Claude	X
	SMIDOM	BIGOT Agnès	
	SMIDOM	DAVIDIAN Philippe	

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION est une communauté d'agglomération qui regroupe 87 communes. L'une de ses compétences est la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées.

Actuellement, la totalité des Ordures Ménagères résiduelles est traitée en installation de stockage de déchets non dangereux, et un syndicat d'études (SYDEMER) a été créé, afin de mettre en œuvre des solutions technico-économiques plus intéressantes du point de vue environnemental et financier.

Dans l'attente de solutions pérennes, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION s'est rapprochée du SYTRAIVAL, afin de traiter une partie de ses déchets sur l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) de Villefranche-sur-Saône.

Le SYTRAIVAL disposant de légères capacités de traitement, un projet de convention de prestations de services a été rédigé par les deux parties, afin de définir les conditions d'apports et les modalités d'exécution des prestations.

Le tonnage annuel estimatif apporté est de 2 000 tonnes sur une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le tarif 2024 appliqué correspond au tarif « collectivités non adhérentes au Syndicat mixte », soit **118 euros HT, hors TGAP / tonne**, et qui évoluera selon le tableau des tarifs votés lors du débat d'orientation budgétaire.

Si la hausse annuelle des tarifs hors TGAP dépasse 3 %, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION et le SYTRAIVAL se rencontreront physiquement ou à distance dans un délai d'un mois après publication de l'acte administratif, pour requestionner la convention.

Le comité, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le président à signer la convention d'apports d'OMr sur notre UVE avec LOIRE FOREZ AGGLOMERATION.

Le secrétaire,
Olivier MANDON

Le Président,
Jean-Paul CHEMARIN

